

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

ET DE SION

ORGANE DE PUBLICITÉ ET D'INFORMATIONS

Paraissant à SION les MARDI, JEUDI et SAMEDI

ADMINISTRATION ET EXPÉDITION: IMPRIMERIE GESSLER, SION - Téléphone No 46

ABONNEMENT:

	Un an	6 mois	3 mois
Suisse	8.-	4.50	2.50
Etranger (envoi par N°)	24.-	13.-	7.50
(env. 3 N° de la semaine)	19.-	11.-	6.50
Bulletin officiel	4.50	2.25	1.20

Cpte de chèques postaux N° II c 84

ANNONCES:
(Corps 2)

	Canton Suisse	Etranger
La ligne ou son espace	0.25	0.30
Réclame	0.60	0.60

S'adresser à ANNONCES-SUISSES S. A. ou au bureau du Journal.

Offres et demandes d'emploi

ACTIVA

Bureau de placement international patenté, toutes branches SIERRE (Maison Grobet) Demande nombreux employés d'hôtels. Pour réponse, joindre 40 cts.

Petit ménage, en ville, demande une

Jeune fille

sérieuse et active comme bonne à tout faire.

S'adresser au bureau du journal.

Pension de famille

On accepterait quelques pensionnaires.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

à Sion appartements et locaux industriels. S'adresser à M. J. Dufour, Architecte, Sion.

Appartements

A LOUER

Un de 3 chambres, cuisine, tout le confort et de situation exceptionnelle.

Un de 4 chambres, cuisine, eau, gaz, électricité. Entrée de suite ou date à convenir. S'adresser aux Annonces-Suissees S. A., Sion.

A louer

joli logement pour août, 4 pièces, chauff. central. S'adresser sous chiffres G. 8359 Si aux Annonces-Suissees S. A., Sion.

Piano d'occasion

facilement transportable, conviendrait pour la montagne, à Frs. 500.-

H. HALLENBARTER, SION.

TIMBRES-POSTE

tous pays, prix avantageux Demandez envoi à choix. Case postale No 12921, Veytaux.



N'oubliez pas!!! que si vous voulez boire un apéritif de marque, sain, stomachique et tonique, que seul l'apéritif de marque « **DIABLE-RETS** » vous donnera satisfaction.

Boucherie Roup

Rue de Carouge 36bis, Genève - Téléphone: Stand 2059 -

Expédie par retour du courrier:

Bœuf à rôtir, le kg. de fr. 2,50 à frs. 2,60

Bouilli » 2.-

Graisse de rognon » 1,50 et restaurants

Prix spéciaux pour hôtels

Dames

Retards, Conseils discrets par Casa Dara, Rive 430, Genève.

MESDAMES Les retards sont guéris par la méthode MALBAN, pharmacien. CASE STAND, GENEVE, DISCRETION

Huber & Barbey

LAUSANNE, Gare du Flon

CARRELAGES
RETEMENTS
MOSAÏQUE
Grès vitrifié
Terre cuite
Marbre mosaïque
Eviers
Carton bitumé
FOURNITURES
Gros 1/2 Gros Détail
Pose par spécialistes
Téléphone 62,60




Lui se réjouit toujours de déguster son excellent café, additionné de véritable Franck, qui lui donne une magnifique couleur et un arôme délicieux... mais que ce soit de la Franck Spéciale.

La Motosacoche

toujours invincible bat au Monthéry en catégorie 350 cc. les records du monde.
Nouveau record mondial des 5 km. à la vitesse moyenne de 167 km. 660.
Nouveau record mondial des 5 milles anglais à la vitesse moyenne de 167 km. 291.
La machine rêvée pour le Grand Tourisme et pour nos côtes.
GARAGE HEDIGER, Agent général
Place du Midi --- Téléphone 229



DEMAIN n'appartient à personne. Assurez-vous AUJOURD'HUI à

LA GENEVOISE

ASSURANCES SUR LA VIE GENEVE

qui vous offre les meilleures conditions

MARCEL CHOLLET
Agent général
MARTIGNY

Demandez la marque  de la Maison **Fréd. VARONE, Sion**

Achetez aux Magasins A la Ville de Paris, Sion

Vous vous en trouverez bien Parceque Les Magasins A LA VILLE DE PARIS vendent bon marché

Parceque Les Magasins A LA VILLE DE PARIS vendent de la bonne marchandise

Visitez les Magasins à la Ville de Paris

Pour comparer les prix, pour juger de la qualité - Nous offrons spécialement

Complet pour Homme en beau drap suisse	39.50	Complet pour Homme en beau drap suisse	45.-
Complet garçonnet en Jersey, depuis	2.95	Complet gabardine qualité de premier ordre, soigné	85.-
Chemises tricot	2.95	Chemises couleur	3.50
Chemises deux cols	4.95	Chemise riche, deux cols	5.75
Belles casquettes	2.95	Filet pour Homme	1.95
Belles cravates soie à nouer	0,95	Belle cravate tricot soie	0,75
Complets bleus mécaniciens, en croisé triège,		le complet	6,90
Complets coton satiné pour garçons		le complet	9,80
Drap de lit, toile double fil, le coupon de 2 m. 10 de long sur un mètre cinquante de large		le drap	2,95
Tapis de lit, blanc et couleur,		en blanc: 4,95, en couleur	5,50
Tapis de table, lavable, grand teint, garanti		depuis	1,95
Essuie-main, Bazin, toile blanchie, toile pour draps			
Plumes et duvet	depuis 95	Coutil matelas,	le mètre 2,35
Camisole, manches courtes	95 cts.,	bas depuis	0,95 à 4,75
Pantalons Jersey soie	2,75	Combinaison soie	3,75

Grand choix de gilets de laine pour dames, à partir 9.-

Crédit Sierrois

SIERRE ET MONTANA

Capital-Actions Fr. 1.000.000.-
Fonds de réserve » 235.000.-

Nous payons actuellement:

3 1/2 % sur compte-courant disponible à vue.
sur carnet d'épargne, autorisé par l'Etat du Valais et au bénéfice de mouillés. Nombres références à disposition.

4 1/4 % garanties spéciales.

5 % sur certificats de dépôt à trois ans.

et traitons toutes autres opérations aux meilleures conditions

Viticulteurs!

La Cupro-sulfureuse Sébastien donne toutes garanties pour combattre le mildiou et l'oïdium. Prix avantageux. Pendant la floraison et après la floraison, soufrez au Soufrol insecticide Sébastien. Excellent complément des travaux mouillés. Nombres références à disposition. Adresser vos commandes aux dépôts des principales communes viticoles ou directement à Mme Francey, maison Kohler, à Sion.

Un vrai et sincère ami de ton estomac et de tes nerfs, c'est le café de malt Kathreiner-Kneipp. Il n'excite pas, il est toujours du même goût exquis et il convient à tout le monde.
Du café que vous boirez, dépendra votre santé!

CHOUMEL KOHLER



50 cts.
Se vend aussi en tabl. et blocs à 60, 30 et 20 cts.

Trois aliments précieux: lait des plus crémeux, miel très fin, amandes les meilleures

GARAGE DU MIDI

Ouvert jour et nuit le dimanche
Téléphone No 79

Une belle victoire

Les premiers résultats du vote — Forte majorité acceptante — Faible participation au scrutin

Les premiers résultats qui nous parviennent au sujet de la votation de dimanche permettent d'affirmer que la loi sur les routes a passé à une très forte majorité.

C'est une belle victoire. Jusqu'à présent toutes les communes ont accepté le projet du Gouvernement, à l'exception de Riddes, Liddes et Sembrancher. On se demande qu'elle est l'idée qui a guidé les électeurs de ces communes à repousser la loi. Les deux dernières ont la route du Grand St-Bernard.

A Sion, l'on s'attendait à une opposition plus vive, on a cependant compris que l'intérêt général du pays devait primer les considérations de personnes.

Partout on signale une très faible participation au scrutin. A Monthey, par exemple, sur 1000 votants inscrits, 282 seulement ont manifesté leur opinion.

Cela provient sans doute des nombreux citadins qui sont à la montagne, des campagnards qui regagnent l'alpage et de la certitude où l'on était d'un résultat heureux.

Quoiqu'il en soit, le peuple valaisan a compris son devoir, il a montré une fois de plus que l'on devait avoir confiance en lui et qu'il n'était point rétrograde.

En votant oui avec autant d'ensemble, il a fait un pas en avant, un vrai pas de géant.

Le mérite de cette victoire revient tout d'abord à lui-même qui n'a considéré que le bien du pays. Mais il faut aussi féliciter les chefs qui l'ont éclairé et guidé. Les membres du Conseil d'Etat, ceux du Grand Conseil et du Comité d'action en faveur de la loi, dont l'activité fut débordante.

Notre journal est neutre, il ne se mêle pas de luttes politiques. Faut-il l'empêcher de rendre hommage à ceux qui travaillent pour le développement du progrès en Valais? Il salue parmi ceux-ci M. le Conseiller d'Etat Troillet, un homme d'initiative et de courage, qui ne craint pas de prendre des responsabilités.

La loi sur les routes est votée par le peuple. Les travaux commenceront bientôt, c'est une ère nouvelle qui se lève. A. M.

DISTRICT DE CONCHES		
	oui	non
Bellwald	60	2
Biel	10	—
Blitzingen	32	—
Fiesch	38	15
Fieschertal	17	3
Geschinen	14	1
Lax	33	—
Mühlebach	23	1
Münster	46	1
Obergesteln	37	1
Oberwald	41	—
Reckingen	51	4
Ritzingen	11	4
Steinhaus	8	—

DISTRICT DE RAROGNE OR.		
	oui	non
Bister	10	1
Bitsch	43	—
Filet	8	4
Goppisberg	19	—
Greich	13	—
Grengiols	29	—
Martisberg	21	—
Mörel	33	4

DISTRICT DE BRIGUE		
	oui	non
Birgisch	26	3
Brigue	131	4
Brigerbad	28	—
Glis	73	—
Mund	85	1
Simplon	50	2
Zwischbergen	35	—

DISTRICT DE VIEGE		
	oui	non
Baltschieder	56	—
Eggerberg	25	—
Embd	64	—
Eyholz	31	4
Grächen	110	2
Lalden	60	—
Randa	58	1
Saas-Fée	111	—
Saas-Grund	81	—
St-Nicolas	289	5
Stalden	60	9
Staldenried	55	—
Täsch	65	1
Törbel	164	—
Viege	328	2
Vispertermenin	138	7
Zermatt	130	4
Zeneggen	51	—

DISTRICT DE RAROGNE-OC.		
	oui	non
Bürchen	129	2
Eischoll	63	13
Rarogne	62	2
Steg	40	1
Unterbach	58	4

DISTRICT DE LOECHE		
	oui	non
Agaren	31	—
Albinen	28	—
Bratsch	35	—
Ergisch	43	7
Erschmatt	61	—
Gampel	84	4
Inden	7	—
Loèche	90	4
Leukerbad	51	5
Oberems	34	1
Salgesch	20	12
Unterems	24	2
Tourtemagne	106	—

DISTRICT DE SIERRE		
	oui	non
Chalais	168	4
Chermignon	139	14
Chippis	53	6
Granges	75	2
Grône	60	14
Lens	102	28

	oui	non
Miège	49	18
Mollens	21	6
Montana	83	9
Randogne	56	11
St-Léonard	107	—
St-Luc	93	2
Sierre	275	5
Veyras	15	—
Vissoie	41	2

DISTRICT D'HERENS		
	oui	non
Agettes	8	4
Ayent	233	5
Evolène	109	14
Nax	93	—
St-Martin	172	1
Vernamiège	52	—
Vex	41	18

DISTRICT DE SION		
	oui	non
Arbaz	92	1
Bramois	66	10
Grimisuat	43	5
Savièse	356	15
Sion	440	54

DISTRICT DE CONTHEY		
	oui	non
Ardon	156	6
Chamoson	162	19
Nendaz	235	16
Vétroz	65	—

DISTRICT DE MARTIGNY		
	oui	non
Bovernier	32	4
Charraz	37	2
Fully	322	55
Iséables	142	2
La Bâtière	70	5
Leytron	169	12
Martigny-Bourg	71	34
Martigny-C.	29	8
Martigny-Ville	159	14
Riddes	14	129
Saillon	56	2
Saxon	179	9
Trient	34	2

DISTRICT D'ENTREMONT		
	oui	non
Bourg St-Pierre	26	10
Liddes	47	89
Orsières	145	50
Sembrancher	49	53
Vollèges	150	7

DISTRICT DE ST-MAURICE		
	oui	non
Collonges	32	6
Dorénav	70	12
Eviornaz	101	13
Finhaut	66	6
Massongex	71	5
Mex	36	—
St-Maurice	163	1
Salvan	203	4
Vernayaz	102	17
Vérossaz	68	—

DISTRICT DE MONTHEY		
	oui	non
Champéry	69	20
Collombey-Muraz	95	11
Monthey	270	12
Port-Valais	70	2
St-Gingolph	70	7
Val d'Illeaz	78	57
Vionnaz	142	1
Vivry	137	2

Les résultats que nous publions sont définitifs. Il manque ceux 39 communes. Jusqu'à présent, la loi est acceptée par 11,111 oui contre 1129 non. Nous avons les résultats de deux districts: St-Maurice: 912 oui contre 65 non et Martigny: 1324 oui contre 278 non.

SUISSE

LES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE

Le nombre des abonnés suisses au téléphone a doublé depuis 10 ans et est maintenant de 165,000, soit un abonné pour 24 habitants. Ce rapide développement traduit l'importance croissante du téléphone dans la vie économique. Mais chacun ne sait pas qu'une ligne téléphonique existante peut être reprise sans obligation pour le nouvel abonné de contracter un abonnement d'une durée minimum.

Chacun peut faire l'essai de s'abonner au téléphone pour un court laps de temps si, dans la maison habitée se trouve une ligne vacante ou une ligne de réserve.

UN ACCORD COMMERCIAL AVEC LA FINLANDE

Vendredi a été signé à Berne, entre le chef du Département fédéral de l'économie publique, d'une part, et M. Erich, ministre de Finlande, d'autre part, l'accord commercial entre la Suisse et la Finlande, dont la conclusion a été préparée lors de la conférence économique internationale de Genève.

Il s'agit d'un accord provisoire qui demeurera en vigueur jusqu'à la mise en application d'un traité de commerce proprement dit ou jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois à partir du jour de la dénonciation de l'accord par l'une des parties contractantes. Celui-ci entrera en vigueur lorsqu'il aura été ratifié par le Parlement finlandais. Selon toute probabilité, cette ratification interviendra en septembre.

L'accord met les marchandises suisses au bénéfice du traitement illimité de la nation la plus favorisée, traitement qui ne leur était pas accordé jusqu'à présent. Cette clause est également stipulée en faveur des voyageurs suisses de commerce.

La Suisse traitera, comme par le passé, les marchandises finlandaises sur le pied de la nation la plus favorisée. Elle s'engage, en outre, à ne pas augmenter les droits appliqués actuellement aux placages et à la cellulose et à réduire de 40 à 30 francs le droit sur les bobines en bois.

CHAMBERLAIN ET LEVINE EN SUISSE

On apprend de source sûre que les aviateurs Chamberlain et Levine, les vainqueurs de l'Atlantique, viendront également en Suisse.

se. La date de leur arrivée n'est pas encore déterminée exactement et le programme de leur réception non plus. Toutefois, il est fort probable que les deux aviateurs, après avoir atterri à Dubendorf se rendront directement en auto dans la ville fédérale, à moins qu'ils ne tiennent à effectuer précédemment un vol au-dessus des Alpes. Dans ce dernier cas, ils atterriront fort probablement à Thoun. A Berne, les deux aviateurs seront reçus officiellement par le Conseil fédéral et par le ministre des Etats-Unis.

L'AFFOLEMENT D'UNE MERE

Mme Emilia Signorini, de Curio (Tessin), a été victime d'un accident qui aurait pu avoir des conséquences fatales. Elle était occupée à allumer un réchaud à pétrole lorsque ses vêtements prirent feu. Mme Signorini fut grièvement brûlée aux bras; au visage et à l'abdomen.

Croyant que le feu s'était propagé dans la chambre où dormaient ses enfants, Mme Signorini s'y précipita, enleva les enfants de leur lit et les jeta par la fenêtre du premier étage. Ils tombèrent dans les bras de voisins accourus à ses cris et ne se firent aucun mal. La mère a été transportée à l'hôpital de Lugano dans un état assez grave.

EN VOULANT CUEILLIR DES FLEURS

Les élèves du Technicum du Locle ont fait vendredi, au nombre de 150, une excursion au sommet du Chasseron. L'un d'eux, Roger Delachaux, 18 ans, voulant cueillir des fleurs sur le bord de l'arête, glissa et fit une chute de 150 mètres dans les rochers. Il a été relevé et transporté à l'Hôtel du Chasseron puis à l'infirmerie de Ste-Croix. On considère son état comme grave.

LE FEU DETRUIT UNE

MAISON DE CORRECTION

Vendredi, un violent incendie a éclaté dans l'économat de la maison de correction pour mineurs de Ringwil, située en amont de Hinwil. En moins de deux heures, tout le grand bâtiment, comprenant également la grange et les écuries, ainsi que les ateliers des tailleurs et des cartoniers, a été entièrement détruit.

La cause du sinistre est excessivement curieuse: un porc était tombé dans la fosse à purin; pour le retirer plus facilement, on alluma une bougie afin d'éclairer la fosse; mais les gaz d'ammoniaque qui se dégagèrent firent explosion et les flammes se propagèrent immédiatement à un tas de foin.

Les dégâts sont évalués de 120 à 140,000 francs. Un pensionnaire de l'établissement, qui tenait la bougie, a été légèrement brûlé.

LE TOURISME ENTRE LA SUISSE

ET L'ITALIE

On sait que l'assemblée générale de l'Association nationale pour le développement du tourisme, réunie à Berne, s'est occupée des relations touristiques entre l'Italie et la Suisse. La résolution suivante a été votée:

« L'assemblée générale de l'Association nationale pour le développement du tourisme, réunie à Berne le 23 juin 1927, après avoir pris connaissance des difficultés qui sont opposées par les autorités italiennes à leurs ressortissants, lorsque ceux-ci désirent se rendre à l'étranger pour s'y livrer au sport ou pour y faire une cure.

considérant que ces mesures restrictives sont contraires aux accords intervenus entre l'Italie et la Suisse,

approuve la requête, adressée à ce sujet par le Conseil du tourisme et par le Comité de direction de l'Office national du tourisme au Haut Conseil fédéral et prie celui-ci de donner la suite voulue à l'interpellation déposée sur cette même question par le Dr Zimmerli, conseiller national, en sorte que soient sauvegardés les légitimes intérêts économiques de notre pays ».

LE STATUT DES FONCTIONNAIRES

La commission du Conseil national pour le statut des fonctionnaires, réunie vendredi matin sous la présidence de M. Schupbach, a décidé, à l'article 25 concernant l'attitude de service et hors de service, de maintenir le premier alinéa, mais, par contre, d'ajouter à l'article l'adjonction proposée par M. Zraggen selon laquelle aucun fonctionnaire ne doit être désavantagé dans sa position en raison de son activité politique.

La commission a maintenu la décision du Conseil national concernant la commission disciplinaire.

Dans la question des traitements plusieurs membres de la commission se sont ralliés au texte des Etats afin d'en finir une fois pour toutes, alors que d'autres membres en sont restés aux décisions du National.

M. Sträuli a suggéré d'accepter la proposition Wettstein qui pourrait, cas échéant, servir de base à une entente. Plusieurs orateurs ont appuyé cette suggestion.

Du côté socialiste, il a été proposé de maintenir en tout cas à frs. 2,700 le minimum des traitements.

M. Musy a dit qu'il serait difficile d'obtenir le consentement des Etats.

Au vote, la proposition Bratschi, de maintenir le minimum à 2,700 francs, a été acceptée à la majorité des voix puis la commission a accepté par 13 voix une proposition de M. Sträuli tendant à réduire de 90 frs. aussi bien le maximum que le minimum des traitements des fonctionnaires vivant à la campagne ou dans des conditions analogues.

Au vote principal, la proposition Sträuli est acceptée à l'unanimité moins sept voix qui vont à la décision du Conseil national.

M. Mächler propose ensuite d'approuver la motion des Etats concernant la prolongation de la durée du travail par application de l'article 16 de la loi sur la durée du travail.

La motion est adoptée par 13 voix contre 8.

Canton du Valais

L'AFFAIRE EISTER

Le « Briger Anzeiger » apprend que Eister et son avocat n'ont pas recouru contre le jugement du Tribunal de Brigue. Ce jugement est donc définitif.

EXPOSITION CANTONALE VALAISANNE (Sierre, 1928)

(Comm.) Afin de permettre aux intéressés de prendre leurs dispositions, nous les avisons d'ores et déjà qu'à l'occasion de l'Exposition il sera organisé des « épreuves laitières ». Pourront prendre part à ce concours les bonnes vaches laitières des trois races, officiellement reconnues en Valais, soit de la race brune, tachetée et d'Hérens.

Au nom du Groupe: Agricultrice générale: Le Président: A. Luisier, ing. agr.

VICTIME DU TRAVAIL

Un jeune manoeuvre, Oscar Carlen, 17 ans, de Glurigen, était occupé à décharger un wagonnet au chantier du Hasli, près de l'ancien hospice du Grimsel. Tout à coup le véhicule se mit en mouvement et projeta le jeune homme sur la voie où il se fit à la tête des blessures mortelles. Carlen a été transporté à l'hôpital de Meiringen, mais il y est mort peu après son arrivée.

SORTIE-RACLETTE DE LA SOCIÉTÉ HIPPIQUE

(Corr.) Dimanche dernier, le 26 courant, plus de 30 membres de la Société hippique du Centre du Valais, venus de toutes parties du canton se retrouvaient à l'Hôtel des Gorges de la Lizerne, à Ardon, à l'occasion de la sortie-raclette annuelle.

La forte participation, l'esprit de camaraderie, qui fut certainement un des facteurs importants de la parfaite réussite de cette journée dont tous les participants garderont un inoubliable souvenir font bien augurer de la vitalité et du développement de notre jeune société.

A cette occasion, le comité adresse un pressant appel à toutes les personnes qui, de près comme de loin, s'intéressent à la noble cause du cheval, leur demandant de nous faire l'honneur de lui appui moral en se faisant recevoir membre de notre groupement.

HOTELS SEILER, ZERMATT

Le rapport du conseil d'administration des Hôtels Seiler à Zermatt constate que, si la saison a été en général, l'an dernier, mauvaise à cause du temps et de la grève anglaise, la station de Zermatt a été privilégiée. Ce fait est attribuable en bonne partie à l'ouverture de la ligne de la Furka. Le nombre des journées d'hôtel a passé de 9858 à 11,022. Le bénéfice de l'exploitation s'élève à 292,803 fr. 73 et permet la distribution d'un dividende de 5 1/2% aux actions de priorité, 1er et 2e rang. Une somme de francs 80,000 a été consacrée aux amortissements. La station de Zermatt continue à être en faveur auprès de nos touristes.

CHEMIN DE FER VIEGE-ZERMATT

L'assemblée annuelle des actionnaires de la compagnie du chemin de fer Viège-Zermatt a eu lieu samedi, sous la présidence de M. Charles Masson. MM. Arnold Morel et G. Curchod, de Lausanne, fonctionnaient comme scrutateurs.

63 actionnaires représentant 5189 voix assistaient à cette séance qui fut rapidement conduite. Les conclusions du rapport du conseil d'administration ont été acceptées sans discussion. Le bénéfice de l'exercice permet la répartition d'un dividende de 7% aux actionnaires de priorité et aux actions ordinaires. Les trois administrateurs sortant de charge ont été réélus.

CHALAIS — Fête régionale de Gymnastique

Dans une semaine, le 3 juillet prochain, se tiendra à Chalais la fête régionale des Sections de gymnastique du district de Sierre. Cette manifestation comportera cette année une cérémonie particulièrement imposante: l'inauguration du drapeau de la section organisatrice. Cette dernière, entourée des trois sociétés sœurs, sera à l'honneur; dans quelques jours, elle possèdera sa bannière qu'elle se propose d'inaugurer solennellement. Son drapeau, d'une fort jolie composition, flottera pour la première fois le 3 juillet en compagnie de celui de la Bourgeoisie, de la société de Cible, de la Fanfare l'Avenir, de la société de Chant l'Espérance, et des sociétés de gymnastique de Sierre, Chippis et St-Léonard.

A côté de cette cérémonie, les gymnastes du district de Sierre se disputeront dans une joute franche et sportive les palmes de la victoire. Nationaux, artistiques et athlètes rivalisent d'ardeur pour donner aux spectateurs une belle démonstration de force, de souplesse et discipline. Les sections qui ont à cœur de défendre vaillamment leur couleur donnent un dernier polissage à leurs exercices d'ensemble. Enfin, tous ces adeptes de la culture physique s'entraînent très sérieusement, car la fête de Chalais n'est que le prélude de celle de Mendrisio où trois des sections concourantes iront se mesurer avec leurs camarades des autres cantons confédérés. C'est tout dire de l'entrain et de la tenacité de nos gymns.

Venez tous à Chalais, le 3 juillet, pour applaudir et encourager nos agiles artistiques, nos souples athlètes et nos vaillants lutteurs. Un service automobile vous y conduira sans fatigue. (Comm.)

En raison de la fête St-Pierre et St. Paul, (mercredi 29 juin), le prochain numéro du journal paraîtra vendredi.

Chronique agricole

MARCHE-CONCOURS DE SEMENCES

Dans le but d'améliorer la production des céréales dans le canton, l'Association agricole du Valais organise, en 1927, à Martigny, un marché-concours de semences de froment, de seigle, d'orge et d'avoine, en collaboration avec le Département de l'Intérieur et la Station fédérale d'essais de Mont-Calm.

Les producteurs de céréales qui désirent participer au concours doivent s'inscrire chez M. Jules Rézert, professeur, à Riddes, jusqu'au 30 juin. Toutefois, pour les céréales tardives, froment et avoine, l'inscription peut être retardée jusqu'au 5 juillet.

La finance d'inscription, à payer comptant est fixée à frs. 4.— pour les membres de l'Association et à frs. 6 pour les autres cultivateurs.

L'inscription doit indiquer les espèces et variétés de céréales, ainsi que le nombre et la surface des champs à visiter.

Ne sont admises au marché-concours que les semences provenant de cultures préalablement visitées et acceptées. Les inspections des cultures inscrites se feront dès le 1er juillet. Les concurrents sont avisés immédiatement de l'admission ou du refus au marché-concours. Quelle que soit la décision, la finance d'inscription n'est pas remboursée. Les lots à exposer doivent comporter au moins 50 kgs. pour chaque variété.

Toutes les semences exposées doivent avoir été soigneusement triées et nettoyées.

L'Ecole d'agriculture de Châteaufort se charge du triage des grains pour tous les exposants qui le désirent.

Les exposants doivent expédier leurs semences franco et à la date qui sera fixée à l'adresse: marché-concours de semences à Martigny.

Les lots seront appréciés par un jury primés s'il y a lieu. Un subside de mille francs et alloué au marché-concours par le Département de l'Intérieur.

Un bureau de vente servira d'intermédiaire pour le placement des semences primées ou admises.

Pour couvrir les frais, il sera perçu, sur les marchandises exposées ou vendues, une finance de 50 cts. par 100 kgs. pour les membres de l'Association agricole et de fr. 1 par 100 kg. pour les autres exposants.

se reforma. Un air pur dilatait les poitrines, en aspirant fort, on percevait comme une odeur d'absinthe — apportée par la brise et par l'ami J... A midi, on ouvre les sacs et la pique-nique met en vedette les jambons, poulets et autres victuailles du Frigo d'Emile. C'est dire que le repas se prolonge quelque peu. M. J. Perraudin, président de l'Harmonie, prononce quelques paroles aimables et salue la présence de M. Kuntschen, président de la Ville. Puis, M. Duriez, juché sur une automobile, dirige l'Harmonie qui donne un concert très goûté.

La descente à pied sur Orsières est des plus joyeuses et s'effectue par une après-midi splendide. A l'Hôtel Terminus où l'on s'arrête, M. et Mme Deslarzes reçoivent les musiciens avec une cordialité dont ils se souviendront. L'« As qu'on Rigole » exécute ses meilleurs morceaux et montre qu'on peut mettre de la gaieté jusque dans la musique.

Le retour en cars, à Martigny, augmenta si possible encore la bonne humeur de tous et quand l'Harmonie de Martigny reçut l'Harmonie de Sion, ce fut le comble de la joie: on n'oyait cette joie comme d'autres neient leur chagrin: dans le vin, ce qui n'empêcha pas les musiciens de faire retentir le kiosque de notes justes et mélodieuses.

A Sion, la soirée s'acheva au Café du Grand-Pont, où M. Kuntschen, président de la Ville, et M. Albert de Torrenté, président de la Bourgeoisie, remercièrent les membres de l'Harmonie de leur excellent esprit et des bonnes heures qu'ils passèrent avec eux. L'entrain régna du matin jusqu'au soir et l'on étonnera personne en disant que plusieurs étaient gais, vraiment gais, en regagnant leurs demeures.

TIRS DES SOUS-OFF.

La Société des Sous-Officiers de Sion et environs organise pour mercredi 29 juin une journée de tir à Châtroz, pour l'exécution du programme militaire, si les inscriptions sont suffisantes. Se renseigner jusqu'à mardi à midi, 28 juin, auprès des membres du Comité.

DANS LES SOCIÉTÉS

Classe 1883. — La sortie de la classe 1883 est fixée au mercredi 29 juin, fête de St-Pierre et St-Paul. Elle aura lieu au Simphon. Départ par camions, à 6 h. du matin au sommet du Grand-Pont.

PHARMACIE DE SERVICE

Mercredi 29 juin: Zimmermann.

Notre enquête sur la

„Mode actuelle”

Notre enquête sur la « Mode actuelle » est terminée. Le jury va se réunir et fera connaître sa décision dans quelques jours. Comme nous l'avions annoncé au début du concours, nos correspondants devaient tenir compte dans leurs réponses aussi bien des exigences de la morale que celles de la vie moderne. En général, ils l'ont fait et nous les remercions d'avoir compris notre pensée. Tous les articles furent courtois, à l'exception d'un seul que nous avons dû supprimer. L'auteur a d'ailleurs reconnu son erreur, il a compris nos scrupules très légitimes.

Notre désir n'était point d'engager des polémiques acerbes mais un débat courtois entre abonnés sur une question à l'ordre du jour. Cela se pratique dans tous les journaux et puisque nos lectrices ont pris quelque plaisir à cette joute pacifique, nous récidiverons.

Il est presque inutile de tirer la conclusion de notre enquête, car elle s'impose d'elle-même: la mode doit être décente pour être belle. Pas de jupes trop courtes, de décolletés trop larges, mais une tenue modes-

te et simple qui convienne cependant aux exigences de notre époque. Le goût et la morale restent seuls juges. Il appartenait à un journal de famille, respectueux des traditions, de mettre en lumière cette vérité, parfois si combattue.

P. S. — Au dernier moment, l'abondance des matières nous oblige à supprimer un article d'un correspondant. Il paraîtra au prochain numéro. L'enquête n'en est pas moins close.

La mode à la campagne

La mode actuelle est sur la sellette, mais elle doit s'y trémousser à l'aise, car elle n'entend que ses admirateurs. Qu'elle ne suppose pas pour autant avoir gagné tous les suffrages. Les critiques pourraient bien prendre rang et lui donner des coups d'épingle bien mérités.

La robe actuelle est gracieuse, simple et surtout hygiénique (en été plutôt!) Mais, dites-moi donc, pourquoi les artistes, les moralistes et particulièrement les citadines, amoureuses pour elles-mêmes des charmes de la mode, répètent-ils sur tous les tons à nos paysannes: « Gardez vos jolis, vos ravissants, vos pittoresques costumes villageois... Les premiers parlent par amour de l'art. Il est incontestable que certains costumes, tel celui de Savièse sont la condamnation de la mode. Je ne prétends pas pour autant qu'ils soient un garant plus sûr de toutes les vertus... (Que les moralistes me pardonnent).

Mais vous, Mesdames, pourquoi leur voyez-vous tant de charmes... sur d'autres éparalés que les vôtres? Les robes des siècles passés vous paraissent lourdes, encombrantes, compliquées, réceptacles de microbes et de poussière. Essayez la jupe à plis en gros lainage, le corsage à col d'officier, le chapeau valaisan et dites-moi si ce costume est tolérable autrement que pour quelque solennité ou dans quelque cortège où vraiment il fait bel effet. Si la robe courte et légère, les bras nus, le cou libre sont agréables à l'ombre des mélèzes, sur la fraîcheur des pelouses, dans le moelleux d'un fauteuil douillet, l'ouvrière qui travaille à la vigne, au champ, sous un soleil torride ne saurait-elle en apprécier l'agrément?

Jeunes paysannes, si vous aimez votre costume au point de n'en pas sentir le poids, c'est bien, c'est très bien.

Mais si la jupe et le caraco alourdissent encore votre fatigue, mettez la robe courte et légère qui laissera courir sur votre nuque et vos bras nus la brise rafraîchissante. Si un joli cou et un bras arrondi sont un charme innocent, ils ne seront ni plus laids ni plus dangereux pour être plus hâlés. Mais de grâce, ne vous rendez pas ridicules en arborant pour travailler dans les ronces et les cailloux des robes en crêpe de Chine et des bas de soie couleur chair!

Lolita, mi-paysanne.

Les Messieurs se défendent

C'est est fait, la mode est maintenant jugée et jugée par les accusés eux-mêmes. Oh! elle est jolie, ravissante, c'est le nec plus ultra.

Elle n'est pas indécente du tout pourvu que la robe, comme le dit une correspondante, « ne monte pas trop haut et que le décolleté ne descende pas trop bas ».

Aux Dames, maintenant, à se munir d'un centimètre et de nous prouver comment elles conçoivent dans la pratique la mode décente. C'est que nous autres, hommes, leur demandons, c'est de ne pas bouleverser le système métrique en adaptant des centimètres trop élastiques...

Comme il était à prévoir, nous avons été fort malmenés dans cette lutte épique des Amazones modernes.

On n'a pas même reculé devant l'affreuse accusation que nous étions la cause des excentricités que nous déplorons tous.

Nous ne pouvons pas laisser peser sur nous cette ignoble calomnie, notre honneur nous le défend.

Comme dans ce tintamarre infernal, il ne nous a pas été possible de nous faire entendre, nous demandons que silence soit enfin imposé à ces Dames et qu'il nous soit fourni, à notre tour, l'occasion de nous défendre et de dire notre mot, dans une affaire où nous sommes seuls juges compétents, parce que seuls désintéressés.

Si cela n'est pas faisable, je fais une contre-proposition, c'est de refuser encore pour 100 ans à nos accusatrices le droit de vote. Oui ou non!

Un lutteur acharné.

De Molière à nos jours

La mode actuelle est indécente. Ce qui vous fait dire cela, honorables conservateurs et respectables conservatrices, c'est l'exagération. L'exagération marche à côté de la mode, on ne peut pas l'empêcher. De tous temps, elle a existé et dans tous les domaines. Ainsi, pour apaiser la pédanterie, quelque peu grandissante, des Précieuses, Molière fit appel à son génie. Mais restons dans le domaine de la mode à l'époque du Directoire, les Incroyables et les Merveilleuses firent beaucoup de bruit.

On exagère. Lorsque la mode féminine en était aux crinolines, aux autres fantaisies et aux paniers, lorsque les femmes portaient sur leurs têtes de véritables édifices de boucles, de plumes et de rubans, lorsqu'elles se seraient la taille à s'évanouir, n'exagéraient-elles pas, l'ampleur des robes, la hauteur des coiffures et la minceur de la taille?

Il faut avouer que maintenant, certaines femmes exagèrent la brièveté de leurs jupes et de leurs manches. Ces femmes-là manquent de goût. Elles sont excentriques. Peut-on dire qu'elles sont indécentes. Le mal existe toujours ou on veut bien le trouver.

A présent, permettez-moi de dire mon opinion. La toilette féminine moderne, telle que la porte les femmes et les jeunes filles de bon goût, n'est pas indécente. Elle montre raisonnablement des jambes bien faites (Diane ne montrait-elle pas les siennes et pourtant, Jupiter en est témoin, elle demeura chaste toute sa vie). Elle dessine des formes sveltes, car les femmes modernes ont des charmes assez plats et elle montre des bras bien moulés. Et certains hommes, qui les premiers trouvent à redire aux femmes sur la façon de s'habiller ne baissent pas les yeux sur ces charmes ainsi découverts.

Les femmes qui sont vertueuses le sont aussi bien sous des vêtements modernes que sous des robes, des cols et des manches d'une longueur démesurée.

Au reste, la mode du 20^{me} siècle cadre avec les idées du 20^{me} siècle. Les femmes réclament le suffrage féminin. Si leurs gracieuses majestés masculines le leur accordent vont-elles voter avec des robes balayant le sol. Certainement non. Elles entreront dignement dans le bureau du scrutin, sans avoir besoin de retenir leurs jupes d'une main. La femme cherche à être l'égal de l'homme et rejette bien loin tout ce qui la rendait veule et faible.

La mode actuelle voulue par l'hygiène et amenée par le bon sens, est pratique, agréable et gracieuse.

Quel bien-être aurait éprouvé une malheureuse victime de la mode du XVII^e siècle si durant une minute on l'eût revêtue de vêtements du XX^e? Quelle économie dans les bourses du moyen-âge si les dépenses eussent été celles du siècle moderne, car de tous temps les femmes ont été coquettes et ont dépensé beaucoup d'argent pour leurs toilettes. La mode actuelle est gracieuse. Elle laisse au corps ses formes naturelles et permet aux femmes de se « remuer » et d'être à l'aise.

P. D. B.

Je ne pourrais plus faire, sans votre cher surrogat de café-mélange moka Virgo. C'est ce qu'écrivit Mme B. à E. 405.
Prix en mag.: VIRGO 1,50, SYKOS 0,50, NAGO, Olten



FOOT-BALL

Fin de saison

St-Maurice ne s'étant pas présenté, hier dimanche, pour la finale du challenge Delacroix, c'est Sion II qui devient ainsi détenteur de celui-ci sans un match perdu et avec 29 buts marqués contre 4.

Sans compter l'ascension du club local en série B. Suisse, c'est la troisième coupe que cette vaillante société a remportée pendant cette seule saison de 1926-1927. Celle-ci se termine ainsi superbement et aux personnes qui seraient portées à croire que ces coupes n'ont pas été régulièrement attribuées, nous répondez sur le terrain de jeu et que si les équipes adverses ont cru bon de leur donner forfait, cette attitude curieuse ne démerite nullement les résultats magnifiques obtenus.

A présent... en automne et un grand merci aux nombreux admirateurs du F. C. Sion dont les encouragements nombreux et désintéressés sont, pour une grande part, dans les beaux succès de cette saison.

ÉTRANGER

Léon Daudet mis en liberté à la suite d'une mystification

A la suite d'une mystification du directeur de la prison de la Santé, à qui des camelots du roi, contrefaisant la voix du ministre de l'Intérieur, M. Albert Sarraut, ont donné les ordres nécessaires, MM. Léon Daudet et Delest, de l'« Action française », ainsi que le communiste Semart, secrétaire général de la C. G. T. U., ont été remis en liberté, samedi, à midi 30.

Dans les couloirs de la Chambre, le marquis de Juigne, député, raconte ainsi, d'après le récit qui lui a été fait par des personnalités de l'« Action française », la manière dont les camelots du roi s'y sont pris pour faire évader MM. Daudet, Delest et Semart:

Le directeur de la Santé reçut vers midi, un coup de téléphone lui disant que le gouvernement avait résolu de mettre immédiatement en liberté MM. Daudet, Delest et Semart et le priant de procéder tout de suite à leur libération, afin d'éviter toute manifestation.

Le directeur de la Santé, après cette communication, téléphona lui-même au ministre de l'Intérieur, mais les camelots du roi, prévoyant ce geste, s'étaient arrangés pour être présents au bout du fil et lorsque le directeur demanda le ministre de l'Intérieur, il lui fut répondu: « Il n'est pas là, mais c'est son chef de Cabinet... Comment! vous n'avez pas encore libéré Daudet? Dépêchez-vous et envoyez chercher les voitures, et faites rapidement! »

C'est alors que le directeur de la Santé procéda à la libération des condamnés qui n'étaient pas au courant et qui manifestèrent, bien entendu, une grande joie.

Le conseil des ministres s'est réuni d'urgence pour examiner la situation créée par cette affaire. Une première sanction a été décidée: le directeur de la Santé, M. Catry, a été suspendu de ses fonctions et des poursuites seront dirigées contre lui.

MM. Daudet et Delest sont partis de Paris. Ils ignoraient totalement le complot de leurs amis. Le communiste Semart, en apprenant la façon utilisée pour le faire libérer a déclaré qu'il se tenait, sur convocation, à la disposition de la justice. Une dépêche de Perpignan au « Temps » dit qu'à l'occasion du meeting organisé par l'« Action Française » dans cette ville, des mesures très sévères ont été prises, sur l'ordre du ministre de l'Intérieur pour empêcher toute manifes-

tation dans les rues. D'autre part, ajoute le « Temps », le préfet des Pyrénées orientales a conféré avec les chefs de la police pour faire procéder à l'arrestation de Léon Daudet au cas où il se présenterait au meeting royaliste de dimanche.

Le rapide Paris-Barcelone, parti samedi soir de la gare d'Orsay, a été visité à son arrivée, mais les recherches ont été inutiles. Dans les milieux officiels, on déclare dimanche soir que des recherches continuent en vue d'opérer l'arrestation de Daudet et Delest. On laisse entendre, d'autre part, qu'il serait moins sérieusement envisagé, maintenant, de faire bénéficier Daudet et Delest d'une mesure de grâce que cela ne fut naguère dans les intentions du gouvernement.

A LA RECHERCHE DE NUNGESSER ET COLI

Suivant l'opinion d'un ingénieur appartenant à la compagnie propriétaire de terrains voisins de la région de Saguenay, où ont été signalées les lumières mystérieuses attribuées à Nungesser et Coli, les lumières en question proviendraient de prospecteurs qui travaillent en secret à cet endroit.

Le président de la compagnie connaît parfaitement le district et il est persuadé que les aviateurs, s'ils s'y trouvent, auraient déjà été découverts.

NUNGESSER ET COLI AUX MAINS DES PEAUX-ROUGES?

Le correspondant de l'« Evening Standard » à Québec télégraphie que, d'après une nouvelle qui attend encore confirmation et qui viendrait de Chicoutind, des trappeurs canadiens arrivés à Roberval ont déclaré avoir aperçu une bande d'Indiens transportant avec eux deux hommes blancs dont l'identité leur est inconnue. Cette nouvelle donne à croire que les deux inconnus pourraient être les aviateurs Nungesser et Coli.

Perdu

une montre avec chaîne, de la rue du Grand-Pont à la Place du Midi. Prière de la rapporter au Bureau technique P. A. Bonvin, géomètre off., Sion.

A VENDRE

1 lit 2 places, 1 commode. S'adresser au bureau du journal.

On cherche

une jeune fille connaissant la cuisine et les travaux du ménage. S'adresser Mme Pierre de Preux, chalet Bellevue, Mayens de Sion.

On demande

une sommière présentant bien pour un café à Sierre. Entrée immédiate ou date à convenir. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

sur pied, au Grand Champsec, le foin d'un pré de 1600 toises, première qualité. S'adresser au bureau du journal.

Chalet

On cherche petit chalet de 2 ou 3 chambres avec 4 lits. Altitude 1500 m. ou au-dessus. Adresser offres avec prix à M. Marti, Place de la Gare 3, Renens (Vaud).

CHANGÉ A VUE

	27 juin	demande	offre
Paris		20,25	20,50
Berlin		123.—	123,50
Milan		30,20	30,50
London		25,20	25,30
New-York		5,17	5,22
Vienne		73.—	73,40

La Simiacine

par H. Setton Merriman

Elle était encore à la fenêtre, quand Marie se leva et vint à côté d'elle. Nestorius dormait encore. Suivant la direction du regard de sa maîtresse, Marie aperçut les deux hommes: Joseph, dormant toujours sur le ventre à la façon des troupiers de tous les pays; Guy Osgard, de côté, la tête appuyée sur son bras.

— C'est bien M. Osgard! dit Marie avec son sourire résigné.

— C'est bien lui, personne autre n'aurait agi de la sorte.

Jocelyne rendit Nestorius à sa mère et les deux femmes regardèrent encore un moment se doutant peu du malheur que les deux dormeurs avaient à leur annoncer. Puis la jeune Anglaise, pour changer de robe se rendit à sa chambre et, passant devant celle de son frère, elle l'avertit.

Peu après, Maurice Gordon avait réveillé les deux voyageurs et les avait fait entrer dans la maison pour qu'ils pussent changer leurs vêtements déchirés contre d'autres plus convenables. Le pauvre petit Nestorius n'était décidément pas difficile: il avait l'air de rester indifférent à l'idée de mourir sur la table de cuisine si le sort en décidait ainsi. Sa mère l'y avait déposé sur un oreiller, pendant qu'elle préparait le déjeuner avec cette résignation passive de ceux qui ont supporté tout ce que la vie a de pire.

Joseph fut prêt le premier et il s'empressa d'aller à la cuisine où il se mit à aider Ma-

rie avec sa vivacité habituelle. Marie s'aperçut la première du changement survenu dans l'état du petit Nestorius. Sa petite figure brune reluisait d'une transpiration subite, ses membres s'étaient immobilisés, dépourvus de leur grâce habituelle.

— Allez vite chercher Mlle Gordon, dit-elle précipitamment.

Jocelyne arriva, suivie de Maurice et de Guy Osgard, car ils étaient ensemble dans la salle à manger, quand Joseph s'acquitta de la commission de Marie.

Nestorius était tout à fait éveillé. Quand il l'aperçut Osgard, sa petite figure s'épanouit dans un sourire heureux.

— Mauvaise passe! dit-il.

Tant que Marie ne l'eut pas expliquée, la phrase leur parut surprenante.

— Il vous prend pour M. Meredith, dit-elle. M. Meredith lui a appris à dire: « Mauvaise passe! »

Nestorius les fixa gravement l'un après l'autre et ferma les yeux.

— Il se meurt! dit la mère en regardant Jocelyne.

Osgard en savait plus long qu'eux tous. Il s'approcha et se pencha sur la table. Marie retira son morceau de lard fumé qui était près de l'oreiller et sans s'en rendre compte, par la force de l'habitude, elle essaya quelques miettes de pain avec son tablier. Osgard tâchait de découvrir le pouls dans le délicat poignet; il était bien faible.

— Je crains qu'il ne soit bien malade.

A ce moment l'eau s'échappant de la bouillotte, Marie allait faire son service. Quand elle revint, ce fut elle et non Nestorius qu'Osgard regarda.

— Nous sommes restés quatre jours à Msala, dit-il d'un ton signifiant qu'il en avait

beaucoup plus à lui dire.

— Vraiment?

— L'endroit est en ruines, vous savez? Elle fit un signe de tête et un petit mouvement des lèvres comme s'il lui faisait mal.

— Et malheureusement j'ai d'autres mauvaises nouvelles à vous donner. Victor Dur-novo, votre maître...

— Oh! dites vite!

— Il est mort! Nous l'avons enterré à Msala: il est mort dans nos bras.

Joseph poussa un soupir et alla près de la fenêtre où il resta le dos tourné aux personnes présentes.

Maurice, blanc comme un linge, s'appuya sur la table; il ne s'appartenait plus, sa bouche était entr'ouverte; il attendait hale-tant qu'Osgard continuât.

— Il est mort de la maladie du sommeil, dit Guy. Nous étions, Joseph et moi, arrivés à Msala avant lui. Nous avions rompu notre association et lui avions abandonné le plateau de la « Simiacine ». Les hommes se sont révoltés contre lui. Il avait perdu toute autorité sur eux. Il a été forcé de se réfugier à Msala, mais il était déjà en proie à la maladie quand il y arriva.

Maurice poussa un long soupir de soulagement. Marie se tenait droite les deux mains sur l'oreiller où reposait Nestorius. Ses yeux profonds regardaient fixement la figure hâ-lée et douce de l'Anglais.

— Vous a-t-il chargé d'un message pour moi? dit-elle.

— Non, répondit Osgard, il n'en a pas eu le temps.

Joseph, toujours à la fenêtre, s'était à demi retourné.

— Il était mon mari, dit Marie d'une voix grave et claire, il était le père du petit que

vous appelez Nestorius.

Osgard inclina la tête sans exprimer la moindre surprise. Jocelyne était comme une statue, tenant sa main sur la joue de l'enfant mourant.

Personne n'osait regarder.

— Tout est en règle, dit Marie brusquement. Nous avons été mariés par un pasteur anglais à Sierra-Leone. Mon père, qui est mort, y tenait un hôtel; il connaissait les habitudes des métis et trouva que l'église protestante était bien suffisante pour lui. C'est là que nous fûmes mariés. Puis Victor m'a emmenée loin des miens, à Msala. Il s'est fatigué de moi et ne m'aimait plus. Il me trouvait laide.

Elle prononçait mal et pensa que l'histoire suffisait ainsi; en tout cas, elle n'ajouta pas un mot. Joseph, lui, crut bon d'intercaler un post-scriptum.

— Vous pouvez bien dire, Madame, qu'il a failli vous y laisser mourir de faim, vous et les petits, et qu'il voulait vous laisser à Msala pour vous faire massacrer par les tribus. Seulement M. Osgard vous a envoyé ici. Vous pouvez bien avouer ça?

— Non, dit-elle avec un sourire contraint, non, car il était mon mari.

Guy Osgard regardait durement Joseph et rencontrant ses yeux, il lui fit signe de se taire: il ne voulait pas qu'il en dit trop long.

Joseph retourna à la fenêtre et resta silencieux.

— Il vous aurait probablement envoyé une dernière lettre, dit Osgard à Marie, s'il en avait été capable. Mais il était très malade, mourant même, en arrivant à Msala. Il est étonnant qu'il ait pu accomplir le voyage. Nous avons fait de notre mieux, mais il n'y avait plus aucun espoir.

Marie haussa les épaules avec une douleur résignée.

— La maladie du sommeil, dit-elle, qu'y faire? Il n'y a pas de remède. Il disait toujours qu'il en mourrait et il la redoutait.

Dans son profond chagrin, elle semblait avoir oublié son enfant qui, les yeux grands ouverts, contemplant le plafond; les deux autres, un garçon et une fille, jouaient sur le seuil de la porte à la manière de tous les enfants, avec de petits coquillages qu'ils trouvaient dans le sable.

(à suivre)

Les **Comprimés „Bayer” d'Aspirine**

doivent être dissous dans un verre d'eau, car c'est ainsi qu'ils agissent le plus rapidement et le plus efficacement. Leur effet est égal en cas de **migraine, maux de dents, rhumatisme, douleurs articulaires, goutte, refroidissements, névralgies, etc.**

Ne les acceptez que dans l'emballage d'origine avec la vignette de la Réglementation.

DU 15 MAI 1927

AU 14 MAI 1928

Horaire de Saxon

DU 15 MAI 1927

AU 14 MAI 1928

Direction Brigue

7⁰⁶ 8⁴⁸ 12⁴⁵ 17²¹ 20³³ 22³³

Direction Lausanne

5³² 7⁵⁷ 11³⁰ 15⁰⁹ 17³⁸ 19⁵⁸

Choses et autres

LE SAINT-SIEGE ELEVERA-T-IL UN EVEQUE SUISSE A LA DIGNITE CARDINALICE?

On lit dans la « Tribune de Genève » :
La Suisse, dont les premiers diocèses remontent au IV^{me} siècle de notre ère; qui a fourni à l'Eglise une phalange de saints et de bienheureux; qui possède des sanctuaires vénérables entre tous, dont l'un, Saint-Maurice d'Agaune, compte parmi les plus anciens monastères d'Occident, tandis qu'un autre, Einsiedeln, est illustré entre tous les couvents bénédictins; la Suisse, dont un million et demi d'habitants sont catholiques et où l'on trouve, à Fribourg, une université catholique comparable, tant pour l'excellence de son enseignement théologique que pour l'universalité de son recrutement, aux collèges pontificaux de Rome; la Suisse n'a jamais eu que deux cardinaux. Il faut aller jusqu'au début du seizième siècle pour rencontrer le premier de ces prélats, ce Mathieu Schinner, évêque de Sion, qui seconda si habilement les vastes desseins du belliqueux pape Jules II et négocia une alliance entre lui et les Confédérés. Le deuxième, tout près de nous, ce fut Gaspard Mermillod, évêque de Lausanne et Genève, dont les cendres reposent maintenant dans l'église de Carouge, sa ville natale.

Depuis quelque temps déjà, l'on s'est demandé, dans les milieux que cette question intéresse plus spécialement, si le Saint-Siège ne jugerait pas opportun d'élever de nouveau à la pourpre un évêque suisse. Il semble que ces bruits n'aient pas eu leur source dans de vaines conjectures; de divers côtés, en effet, on a pu entendre dire, à maintes reprises et parfois de manière assez claire que l'éventualité avait été examinée au Vatican et qu'elle était reconnue comme fort digne d'attention. Tout récemment, un journal qui n'est probablement pas « ignorant des questions religieuses » exprimait le désir que cette possibilité devint une réalité. Il n'est pas rare que des conversations entre ecclésiastiques effleurent le problème du « cardinal suisse », voire avec des précisions peut-être prématurées. Bref, la chose, comme on dit familièrement « est dans l'air ».

Ceux qui pourraient recevoir la barrette rouge

De fait, une décision, en pareille matière, appartient au seul pape et l'on ne saurait préjuger ses intentions tant qu'elles ne se sont pas explicitement manifestées. Mais il n'y a rien d'in vraisemblable à ce que le pape, sur un tel point écoute favorablement les vœux des catholiques suisses et tienne compte des raisons sur lesquelles s'appuient ces vœux.

S'il en était ainsi, sur lequel des sept membres de l'épiscopat suisse le choix du Saint-Siège se porterait-il? Là encore, on ne peut émettre que des hypothèses. C'est bien sur ce terrain que nous nous plaçons, tout en faisant remarquer qu'une hypothèse, pour n'être pas une certitude, n'est point non plus nécessairement une absurdité. Les évêques suisses sont tous, actuellement, des hommes de grande valeur, quelques-uns même éminents; ils ont une haute et juste idée de leur mission, dont ils s'acquittent avec dévouement, mais aussi avec tact et mesure dans le respect des lois et en accord avec les pouvoirs civils. Trois

d'entre eux jouissent d'une notoriété plus particulière: Mgr. Marius Besson, évêque de Lausanne et Genève; Mgr. Georges Schmid de Grüneck, évêque de Coire; Mgr. Joseph Mariétan, évêque titulaire de Bethléem, abbé de St-Maurice. S'il plaisait au Saint-Siège de nommer un cardinal suisse, il est extrêmement probable que son choix se porterait sur l'un de ces trois prélats. Nous nous sommes laissé dire, à ce propos, que l'on éprouverait en haut lieu une préférence déterminée en faveur de l'un des dignitaires que nous venons de nommer, mais que l'on hésiterait encore à la marquer par un acte qui évincerait, en la personne de Mgr. Schmid, le doyen de l'épiscopat suisse. En effet, Mgr. Schmid occupe ses hautes fonctions depuis dix-neuf ans et ses confrères sont actuellement plus jeunes que lui.

Si nous nous faisons l'écho de cette opinion, c'est que nous l'avons entendu exprimer dans des cercles généralement bien informés de cette sorte de questions. A la réflexion, on se rendra compte qu'elle ne correspond guère à la réalité et que la difficulté soulevée est imaginaire. L'âge et l'ancienneté soulevée sans être complètement négligés, ne jouent pas le premier rôle dans les nominations ecclésiastiques, et l'on pourrait citer plusieurs cas d'évêques qui ont reçu le chapeau alors qu'il se trouvait dans la même province, des évêques plus anciens.

La question de la résidence

Beaucoup de personnes croient que l'élévation d'un évêque suisse au cardinal entraînerait « ipso facto » son départ définitif pour Rome. Il n'en est rien: ce fut, il est vrai, le sort du cardinal Mermillod, et c'est évidemment sur son exemple que l'on s'est fondé dans notre pays pour généraliser ce qui demeure une exception. Si Mgr. Mermillod après avoir résidé un certain temps à Fribourg comme cardinal, se fixa à Rome, c'est qu'il plut au pape Léon XIII de l'y appeler à la suite de faits qu'il serait trop long et peu opportun d'évoquer. Mais ce n'est pas la règle. Un peu partout dans le monde, des archevêques ou évêques promus cardinaux continuent d'administrer leur diocèse et ne se rendent à Rome que dans la mesure où les devoirs de leur charge le leur commandent. Car même lorsqu'ils résident hors de Rome, tous les membres du Sacré-Collège font partie d'une ou de plusieurs « congrégations », qui sont les ministères pontificaux. Ils sont aussi titulaires d'une église de Rome, ce qui s'explique fort bien puisque à l'origine ils n'étaient pas autre chose que les curés de la Ville éternelle: « presbyteri cardinales ».

ENTRE BAVARDES

Mme Dupont: Eh! bien, madame Durand, comment va votre mari?
Mme Durand avec un hochement de tête: Mon Dieu, madame, cela défend. Parfois, il va mieux, parfois il va plus mal. Mais quand il va mieux, parfois, il va plus mal. Mais c'est quand il va mieux que tout va mal chez moi, car lorsqu'il va mal il ne peut se passer de mes services, alors il trouve tout très bien.

ENTRE FIANCES

Lui: J'admire vos yeux: ils sont si beaux!
Mais vous, qu'admirez-vous chez moi?
Elle, ingénument: Votre bon goût.

Transports concédés aux touristes

La direction générale des postes communique:

En exécution de l'arrêté du Conseil fédéral soumettant à l'obligation de la concession les transports réguliers de touristes par automobiles, le département des postes a édicté un règlement dont les principales dispositions sont les suivantes:

Sont soumis à la concession des transports publics de touristes organisés en vue d'être répétés régulièrement. Le concessionnaire n'est, toutefois, pas astreint à l'exécution effective de toutes les courses régulières prévues. Demeurant libres, comme jusqu'ici les transports qui ne doivent se répéter que pendant deux semaines au maximum ou qui, au cours d'une période plus longue, n'auront lieu en moyenne qu'une fois par quinzaine. La concession n'est accordée que pour la durée de l'année en cours et devra donc être renouvelée chaque fois que l'exécution des courses sera reprise pour l'année suivante.

Les conducteurs et véhicules sont soumis aux prescriptions réglant la circulation générale des automobiles. En outre, les voitures de plus de 8 places ne peuvent être confiées qu'à des conducteurs âgés d'au moins 22 ans révolus. Les conducteurs doivent s'abstenir de toute consommation d'alcool pendant l'exécution d'une course; il doit leur être accordé, entre la fin d'une journée de travail et le commencement de la suivante, un repos ininterrompu de 9 heures au moins. Une excursion d'un jour ne peut comporter plus de 250 km. et le conducteur doit être remplacé, au plus tard, après 10 heures de service au volant. Des freins particulièrement efficaces sont exigés pour les voyages sur routes de montagnes et la construction des voitures devra correspondre aux routes à parcourir, de manière que les tournants puissent être franchis sans reprise. La largeur des voitures ne peut excéder 2 m. 20; elle doit être proportionnellement inférieure pour les véhicules circulant sur les routes étroites. Le nombre des sièges, y compris celui du conducteur, est limité à 27. D'autres prescriptions cantonales plus restrictives demeurent réservées.

Les entreprises concessionnaires sont soumises à la loi sur la responsabilité des chemins de fer et elles ont l'obligation de contracter une assurance de responsabilité civile auprès d'une compagnie d'assurance autorisée à opérer en Suisse.

Un droit annuel, payable d'avance, et perçu pour chaque trajet ou circuit. Il est de 50 francs pour un itinéraire jusqu'à 250 km. et pour un voyage hebdomadaire. Si l'exécution d'une course est prévue plusieurs fois par semaine, ce montant est multiplié en conséquence. La moitié du droit est perçue par 250 km. ou fraction de cette unité en plus, de même que pour les itinéraires comportant jusqu'à 125 km.

Les entreprises étrangères peuvent, en outre, être astreintes au paiement à l'avance, pour chaque course, d'un droit supplémentaire calculé d'après la longueur de l'itinéraire et la capacité de la voiture.

Pour qu'une entreprise puisse être considérée comme indigène, il ne suffit pas qu'elle ait son domicile fiscal en Suisse, que ses voitures soient pourvues de plaques de contrôle cantonales et qu'elle emploie de la benzine achetée en Suisse; il faut encore que ses services soient destinés au trafic du tourisme en Suisse, c'est-à-dire qu'elle transporte des excursionnistes dans le domicile ou le lieu de séjour se trouve dans le pays et non au-delà de la frontière.

Conformément à l'art. 14 de la loi sur les droits de concession, les droits annuels perçus sont partagés entre la Confédération et les cantons. Le droit supplémentaire est acquis en totalité aux cantons dont les routes sont utilisées.



MOTOCYCLISME

Course de côte de la Forclaz (28 août 1927)

Le plan d'organisation

Voici le plan d'organisation de la course de la Forclaz. Si l'un ou l'autre rubrique peut être encore modifiée il restera tel quel dans ses grandes lignes:

Comité d'honneur. — MM. le Président du Conseil d'Etat; MM. les Présidents des Communes de Martigny-Ville, Martigny-Bois, Martigny-Combe, Trient; M. Neher, ancien président de l'U.M.S.; MM. les présidents de l'U.M.S., de l'A.C.S., du T.C.S., et de l'ASPA.
Comité d'organisation. — Président: M. Jos. Volken; membres: Berto Grasso, Edm. Roten, E. Schmid, A. Dénériaz, R. Besse, E. Favre, J. Perreten.

Chefs de course. — MM. Spagnol, délégué officiel de l'U.M.S., Chappot et Volken.

Chronométrateur et starter. — MM. Conchon, Chappot.

Jury. — Président: M. Chappot; membres: MM. Conchon, Spagnol, Burin, Leuzinger, Volken, Grasso, Roten.

Commission technique et pesage. — MM. Spagnol, E. Mussler, André Pfefferli et Ch. Pauly.

Comités spéciaux

Réception: MM. Crittin, président; Leuzinger; Orsat A., Bonvin Charles, Chappuis.

Comité des finances: M. Berto Grasso, président; membres: MM. P. Closuit, Moe Gay, R. Stürmann, Maurice Lerjen, B. Zafferey.

Comité de parc. — M. Jean Wolff, président; Jos. Métral, Louis Wolff, Georges Brattin.

Comité de police: MM. Alexis de Courten, président, Briguet, brigadier, Morand Raymond.

Comité des prix: MM. G. Landis, président, Ch. Aymon, H. Rossa, E. Favre, Pauly de Preux.

Comité de route: MM. Georges Brattin, président; E. Paccolat, Gasp. Bovier.

Comité des programmes: MM. F. Gaillard, président, Guy de Lavallaz, Ch. Moret, Ch. Grasso.

Comité de matériel: MM. Paul Bagaini, président, R. Arlettaz, Alf. Christinat, F. Ogier.

Comité de presse: MM. André Marcel, président; Ch. Haegler, M. Gabbud, Karlen, M. nod.

Service médical: MM. Dr Ch. Broccard, président, Dr de Werra, Dr Dénériaz, André Dénériaz, pharmacien.

Communications: M. Henri Charles, président.

Service des transports: MM. Edm. Roten, président, Pierre de Torrenté, Marc Gay-Crosier, Diepold Tell.

Comité des vivres et logements: MM. Denis Orsat, président, Georges Spagnoli, Pierre Torriane.

Nous avons reçu...

Emile JAQUES-DALCROZE: « Six chansons populaires Napolitaines », pour une voix avec accompagnement de piano, textes de France-Nohain. Editions Fœtisch, Lausanne.

Parmi les compositeurs de notre temps, Emile Jaques-Dalcroze occupe depuis longtemps une place toute spéciale par la variété et spontanéité de son œuvre. Pédagogue de premier ordre, symphoniste de talent lorsqu'il s'adonne au drame lyrique, il est incomparable dans ses rondes et scènes enfantines ainsi que dans ses chansons populaires, qu'il ont acquies en quelques années une célébrité universelle.

Aussi, les nombreux amis et admirateurs du Maître apprendront-ils avec une satisfaction très vive que malgré le travail considérable que lui donne l'enseignement de sa célèbre Méthode de Rythmique, il vient de publier un nouveau recueil de chansons dans un genre qu'il n'avait jusqu'ici jamais abordé: ses « Six chansons Napolitaines », qui sortent de presse, sont de véritables chefs-d'œuvre; Jaques-Dalcroze, cette fois-ci, s'est inspiré de thèmes napolitains, qu'il a développés avec une rare maîtrise dans un style tout italien; l'accompagnement de piano qu'il a composé pour chacune de ces mélodies est facile en même temps qu'original, et permet à quiconque de pouvoir jouer de cette musique si prenante et si simple, qui compléte de façon vraiment heureuse la belle et populaire collection des « Chansons » de Jaques-Dalcroze.

Les textes, dus à la plume habile de France-Nohain — si connu dans les milieux littéraires et artistiques — forment avec la musique un tout admirablement harmonieux.

Impression claire, couverture illustrée avec goût, voilà une publication qui se fera vite connaître et apprécier, comme d'habitude elle le mérite.

★

L'ILLUSTRE

Le numéro du 23 juin consacre à la Fédération et à la Confrérie des Vignerons une étude très vivante et abondamment illustrée. Chacun, sans doute, voudra la posséder à côté des numéros spéciaux qui paraîtront en août lors de notre grande fête vaudoise. On trouvera à part cela, dans la même livraison de saisissantes vues des inondations de la Suisse allemande, de curieuses photographies de l'investissement du « fort Daudet » à Paris des vues de la Suède pittoresque; des photos du nageur Michel; des échos des courses de Planeyse, du Tour du Léman, de la grande fête de gymnastique de Genève, de la fête des musiciens suisses à Sion, etc.